

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-04-08/07 Composition des commissions municipales

Le Conseil Municipal a, par sa délibération D2026-04-08/06, créé 10 commissions municipales.

Monsieur le Maire précise qu'il convient désormais de délibérer la composition de celles-ci.

Monsieur le Maire précise qu'au sens de la loi et de l'article L.2121-22 du CGCT, les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Rappelant que le Conseil Municipal est composé d'une liste unique, Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de voter les compositions des commissions à main levée.

Monsieur le Maire propose les compositions suivantes :

Dans la délégation de Monsieur Fernand CLAISSE, 1^{er} adjoint au Maire :

- 1. Commission Sécurité et Mobilité.** Composition : Charles FALLOUEY, Matthieu LE LAGADEC, Bérangère DEKERLE, et Eric LAURENT ;
- 2. Commission Urbanisme.** Composition : Jacques DESCAMPS, Olivier FRANCKE Philippe MATTON, et Marine RACINET ;
- 3. Commission Vie sociale et inclusion.** Composition : Albert DEBUSSCHERE, Pascale DEFFRENNES, Eric LAURENT et Sabine THULLIER.

Dans la délégation de Madame Albertina MEIRE DA SILVA, 2^{ème} adjointe au Maire :

- **Commission Enfance, famille, jeunesse et vie scolaire.** Composition : Guillaume CARDON, Bérangère DEKERLE, Mathilde JACQUOT, Margaux LANGLANT et Périne MARESCAUX.

Dans la délégation de Monsieur Olivier FRANCKE, 3^{ème} adjoint au Maire :

1. **Commission Aînés.** Composition : Albert DEBUSSCHERE, Pascale DEFFRENNES, Sophie DUGRAIN, Margaux LANGLANT, Périne MARESCAUX et Sabine THULLIER.
2. **Commission Développement économique.** Composition : Laurent DARRAS, Albert DEBUSSCHERE, Sophie DUGRAIN, Sabine THULLIER.

Dans la délégation de Madame Séverine FLAMENT, 4^{ème} adjointe au Maire :

1. **Commission Vie associative et sport.** Composition : Guillaume CARDON, Laurent DARRAS, Bérangère DEKERLE, Matthieu LE LAGADEC, et Marine RACINET.
2. **Commission Culture et événementiel. Composition :** Guillaume CARDON, David CNOCKAERT, Pascale DEFFRENNES, Jacques DESCAMPS, Mathilde JACQUOT et Elise SAMMARCELLI.
3. **Commission Communication.** Monsieur le Maire précise, en sa qualité de Directeur de la Publication, que la Communication est déléguée, sous sa surveillance, à Madame Séverine FLAMENT. Cette dernière sera accompagnée par Monsieur David CNOCKAERT.

Dans la délégation de Monsieur Philippe MATTON, 5^{ème} adjoint au Maire :

1. **Commission Environnement, travaux, voirie et patrimoine.** Composition : Jacques DESCAMPS, Charles FALLOUEY, Eric LAURENT, Matthieu LE LAGADEC, Marine RACINET, et Elise SAMMARCELLI.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres de bien vouloir valider la composition de ces commissions municipales.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour la création des 10 commissions municipales comme reprises ci-dessus.

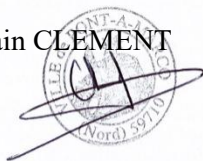
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

